

## L'intérêt de la France pour les îles

(source : Wikipédia)

La France a depuis bien longtemps affirmé son intérêt pour les îles, même les plus éloignées, celles qui ont souvent fait l'objet de convoitises de la part des vieilles nations européennes ; elles sont toutes accessibles commodément par les mers, un espace commun à tous ; elles ont toutes des limites bien définies par la nature elle-même, sans aucun voisinage direct ; nous tenterons l'énumération, en les classant géographiquement, selon les océans dont elles dépendent ...



Ile Moorea, à côté de Tahiti

### A proximité de l'Hexagone

#### La Corse

Le 15 mai 1768, l'île est cédée par la République de Gênes à la France, bien que Gênes n'ait qu'une emprise limitée sur l'île depuis la déclaration d'indépendance de la République corse en 1755. Elle est conquise militairement par le Royaume de France lors de la bataille de Ponte-Novo, le 9 mai 1769. Département unique à la création des départements en 1790, la Corse est divisée en deux en 1793 avec la création des départements du Golo et du Liamone. Elle redevient partiellement indépendante sous protectorat britannique de 1794 à 1796 avec la création du Royaume anglo-corse. En 1796, la Corse est définitivement française puis réunifiée en 1811 en un unique département, puis de nouveau divisée en 1975 avec la création des départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. La région Corse est créée en 1982 (en tant que collectivité) et acquiert en 1991, à la suite des revendications locales, un statut de collectivité à statut particulier dénommée « collectivité territoriale de Corse ».

Enfin, depuis le 1er janvier 2018, en application de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, la Corse est une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, de type collectivité territoriale unique, dénommée «

collectivité de Corse » et instituée en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse (en tant que collectivités). Les circonscriptions administratives départementales de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, territoires d'exercice des compétences de l'État, restent inchangées, avec les préfectures respectivement à Ajaccio et Bastia.

### **Les Îles anglo-normandes**

Les principales îles et leurs dépendances sont : **Jersey** - Les Minquiers - Les Écréhous - **Guernesey** - **Aurigny** - Burhou - Sercq - Brecqhou - Lihou - Herm - Jéthou

À cela, il faut ajouter un nombre important d'îlots et d'écueils qui se découvrent à marée basse.

Par contre, l'archipel des **îles Chausey**, situé au large de Granville, ville française du département de la Manche, n'est pas une dépendance des îles Anglo-Normandes, mais appartient à la commune de Granville.

Toutes ces îles dépendent du royaume de France en tant que terres du duché de Normandie jusqu'en 1204. Depuis cette date, elles relèvent de la couronne britannique, après que Philippe-Auguste a confisqué les territoires normands continentaux du duc de Normandie et roi d'Angleterre Jean sans Terre. Du duché de Normandie, seule la partie insulaire a survécu : c'est pourquoi les monarques britanniques y portent le titre traditionnel de duc de Normandie, y compris lorsqu'il s'agit d'une femme. Les îles n'ont jamais été intégrées au Royaume-Uni, elles sont des Crown Dependencies, c'est-à-dire des Dépendances de la Couronne.

La juridiction ecclésiastique de l'évêque de Coutances s'y est exercée jusqu'en 1569. Pendant les guerres anglo-françaises, les îles disposent d'un droit de neutralité jusqu'en 1689, date à laquelle Guillaume III d'Angleterre l'abandonna, justifiant cet abandon par le fait que les îliens pratiquaient la contrebande. Aujourd'hui, les catholiques dépendent du diocèse anglais de Portsmouth, les anglicans de celui de Winchester.

L'archipel fut autrefois revendiqué par la France, mais il ne l'est plus, depuis le traité de Vienne de 1815, dans lequel la France reconnaît la souveraineté du Royaume-Uni sur les îles, mais elles ne font pas partie intégrante du Royaume-Uni.

Ces îles furent les seuls territoires dépendant de la couronne britannique occupés par l'Allemagne (Troisième Reich) durant la Seconde Guerre mondiale et Guernesey fut le théâtre de l'opération Ambassador. La garnison allemande fit sa reddition aux autorités britanniques le 9 mai 1945.

Revenu au pouvoir de 1958 à 1969, le général de Gaulle exprima en privé des conceptions irrédentistes sur les îles, parlant de « territoires barbotés » et insistant pour que la participation insulaire à l'Assemblée parlementaire de la francophonie soit exclusive de toute représentation diplomatique britannique. Les propos contestataires du statu quo à propos de l'archipel sont associés à un ensemble comprenant dans les propos tenus sur le Canada français, l'île « de France » (ancien nom de l'île Maurice) et les Seychelles

Voir de Charles de La Morandière « Une injustice au milieu du XXe siècle. Les **archipels normands des Minquiers et des Écréhous** sont devenus possession britannique » In: Études Normandes, livraison 21, n°75, 4e trimestre 1956 pp. 17-36.

### **Île des Faisans**

L'île des Faisans (en basque : Faisaien uhartea ; en espagnol : Isla de los Faisanes) ou île de la Conférence (en basque : Konpantzia) est une petite île fluviale située sur la Bidassoa, près de son embouchure et de la baie de Chingoudy, sur la frontière franco-espagnole.

Ayant le statut de condominium, elle est administrée alternativement par la France et l'Espagne avec un changement d'administration tous les six mois. Il s'agit du seul exemple dans les relations internationales contemporaines d'une souveraineté alternée sur un même territoire. Son accès est interdit au public.

## Dans l'Océan Atlantique

### Ile de Sable

La toute première tentative de colonisation aurait été effectuée par le baron de Lery vers 1539. Une tentative de colonisation par la France à l'initiative de Troilus de Mesgouez à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle échouera. En 1597, Troilus de Mesgouez alors influent à la cour de France, confie au capitaine Chefdhostel une mission de reconnaissance en Amérique et, à la suite du rapport de celui-ci, décide qu'il installera une colonie sur l'Île de Sable, isolée dans l'océan Atlantique, située au large de l'actuelle Nouvelle-Écosse.

Le 12 janvier 1598, le roi Henri IV renouvelle la commission du sieur de la Roche selon les termes suivants :

« Henry, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut ...

« Savoir faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne de notre aimé et féal Troillus des Mesgoüets (...) le sieur de la Roche, (...) et de ses louables vertus, qualités et mérites, aussi de l'entière affection qu'il a au bien de notre service et avancement de nos affaires : icelui, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, nous avons, conformément à la volonté du feu roi dernier décédé, notre très honoré sieur et frère, qui jà avait fait élection de sa personne pour l'exécution de ladite entreprise, icelui fait, faisons, créons ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, notre lieutenant-général ès dits pays de Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, Labrador, rivière de la Grande Baye de Norembègue et terres adjacentes des dites provinces et rivières, lesquels étant de grande longueur et étendue de pays, sans icelles être habitées par sujet de nul prince chrétien (...) »

Cette commission lui accordait aussi le pouvoir de concéder des terres. Toutefois, il ne semble pas qu'il ait fait usage de ce pouvoir de concession.

En 1598, il embarque une quarantaine de colons « choisis parmi un groupe de gueux et de mendiants », sur deux navires, la Catherine du capitaine Chefdostel et la Françoise du capitaine Jehan Giroit, et il les installe à l'île de Sable, qu'il baptise Isle de Bourbon et où il fait construire des habitations et un magasin. Puis il laisse le poste sous les ordres du commandant Querbonoyer et accompagne les navires aux pêcheries de Terre-Neuve. En septembre, sur le chemin du retour, une violente tempête empêche les navires de faire escale à l'île Bourbon et les rabat sur les côtes de France. L'île reçoit des ravitaillements de 1599 à 1601, mais pas en 1602. Les colons se révoltent et tuent les deux dirigeants, Querbonoyer et le capitaine Coussez. En 1603, Chefdhostel revient sur l'île et ne trouve que 11 survivants, qu'il rapatrie en France. Le marquis de la Roche était le successeur de Roberval comme lieutenant du Roi pour le Canada.

Le 15 janvier 1634, la Compagnie de la Nouvelle-France concède l'île à Claude de Launay-Razilly, qui la vendit avec ses autres concessions acadiennes à Charles de Menou d'Aulnay, le 16 janvier 1642. Selon le Dictionnaire généalogique du Canada, on aurait demandé à Isaac de Razilly de venir au secours de naufragés réfugiés sur cette île.

Occupation anglaise à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle.

## **Terre-Neuve**

La pièce la plus significative concernant la possible découverte de Terre-Neuve par des pêcheurs bretons est une charte de l'abbaye de Beauport à Paimpol, datée de 1514, et qui fait état d'un litige entre les moines et les habitants de l'île de Bréhat à propos de droits, établis 60 ans auparavant (donc vers 1454), de dîme sur la pêche « tant à la coste de Bretagne, la Terre-Neuffre, Islande que ailleurs »<sup>14</sup>.

Vers 1472, les rois portugais Alphonse V de Portugal et danois Christian Ier de Danemark organisent en commun une expédition pour reconnaître les anciennes routes vikings du Vinland. Parmi les capitaines de cette expédition maritime, Alvaro Martins Homem et un certain João Vaz Corte-Real. Les navires longent l'Irlande, naviguent au large de l'Islande, passent le long de la côte orientale du Groenland, puis atteignent le Labrador avant de s'engager dans l'embouchure du fleuve Saint-Laurent et contourner l'île de Terre-Neuve. Au retour, João Vaz Corte-Real fut nommé gouverneur de l'île de Terceira aux Açores, en récompense d'avoir découvert la « Terra do Bacalhao » la terre de la morue<sup>15</sup>.

Des navigateurs bretons de Paimpol et de Saint-Malo, des marins normands de Barfleur et de Dieppe, enfin d'autres de La Rochelle, des Sables-d'Olonne et du Pays basque partent pêcher la morue au large des côtes canadiennes et dans le golfe du Saint-Laurent. Tous ces équipages se retrouvent au large d'une grande île qui pourrait être celle de Terre-Neuve, nommée sur les cartes marines de cette époque « île de Bacalaos » (« îles des morues » en portugais) en compagnie d'autres navigateurs portugais, irlandais, anglais, vénitiens et hollandais. La Ligue hanséatique contrôle le marché européen de la morue et s'enrichit avec ce commerce florissant en tenant fermement les ports de l'Europe centrale (mer du Nord, mer Baltique). En France, dès le début du xve siècle les marins-pêcheurs français payent la dîme au roi de France sur « les Pescheries des terres neufves ». Il en est de même pour les pêcheurs morutiers bretons qui paient la dîme sur la vente de la morue depuis le milieu du xve siècle.

Les marins basques pratiquaient également la pêche à la baleine. Le légiste bordelais E. Cleirac indique dans son livre *Us et coutumes de la mer* (1647), que cent ans avant Christophe Colomb, les Basques chassaient déjà la baleine, pratiquaient la pêche à la morue. Il précise que ces marins basques auraient même découvert le grand et le petit banc des morues au large de Terre-Neuve, et effectué la reconnaissance des côtes et rivages du golfe du Saint-Laurent, également cent ans environ avant les navigations de Christophe Colomb<sup>16</sup>.

Adolphe Bellet, conseiller du commerce extérieur de la France de la fin du xixe siècle, affirme quant à lui que les marins basques auraient découvert Terre-Neuve vers 1350, sans y établir pour autant de colonie ni de comptoir commercial, mais en fréquentant régulièrement durant deux siècles les côtes de Terre-Neuve. M. Bellet déplore cependant qu'aucune trace écrite ne permette à ce jour de confirmer son affirmation. Il fallut attendre 1506 pour voir les Normands de Dieppe et de Honfleur y établir leur première colonie<sup>17</sup>.

La capitale française est Plaisance (Placentia)

Au cours du 18<sup>ème</sup> siècle,

## **Saint- Pierre et Miquelon**

L'archipel est composé de deux îles principales : l'île Saint-Pierre, la plus petite de deux îles principales qui abrite cependant 86 % de la population, ainsi que Miquelon constituée de trois presqu'îles reliées entre elles par deux tombolos.

Il existe d'autres petites îles et îlots dont l'île aux marins (anciennement nommée « île aux chiens ») sur laquelle vivent des personnes durant leurs vacances de mi-avril à mi-octobre, c'est une île qui attire beaucoup les touristes durant la période saisonnière, elle est en globalité non habitée durant l'année. Il y a aussi la souveraineté sur **l'île Verte** étant indéterminée entre la France et le Canada.

Dernier vestige de la Nouvelle-France, perdue lors de la guerre de Sept Ans au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les îles furent abandonnées lors de la ratification du traité d'Utrecht de 1713, qui octroyait à la France un droit exclusif de pêche sur le littoral de l'île de Terre-Neuve désigné sous le terme de côte française de Terre-Neuve. Les îles de Saint-Pierre et de Miquelon furent ensuite récupérées officiellement par la France lors du traité de Paris de 1763. Après une défaite infligée par les troupes américaines et françaises, les forces britanniques présentes en Nouvelle-Écosse attaquèrent les îles en 1778 et déportèrent la population, y compris des réfugiés de la déportation des Acadiens de 1755. L'archipel est cependant à nouveau rendu à la France lors du traité de Versailles (1783).

Lors de la Révolution française, la communauté acadienne quitta subitement l'île de Miquelon pour se réfugier aux îles de la Madeleine, alors que l'exercice républicain à Saint-Pierre commut un terme brutal lors de la nouvelle attaque britannique de 1793. Il fallut attendre la Restauration de Louis XVIII pour que la dernière rétrocession par le Royaume-Uni (dont la Nouvelle-Écosse était encore une colonie) des îles Saint-Pierre-et-Miquelon à la France soit définitive.

### **Ile du Prince Edouard**

L'île a été colonisée par les Français en 1604, sous le nom **d'isle Saint-Jean**, comme une partie intégrante de la colonie de l'Acadie. Elle a été cédée aux Britanniques à la fin de la guerre de Sept Ans, en 1763, et est devenue une région de la colonie de Nouvelle-Écosse. En 1769, elle est devenue une colonie britannique à part entière.

### **Ile du Cap Breton**

C'est en ce lieu (Cap aux Bretons) au nord-est du grand territoire Mi'kmaq, dit « péninsule acadienne » que se rendit, en 1564, Pierre Moreault, Maître d'un navire de 50 tonneaux nommé Le Jehan, pour faire le commerce des fourrures

Les Français s'établissent dans la région vers 1600. Ces derniers établissent une colonie de pêcheurs à Niganiche en 1729, qui devient dix ans plus tard le second village le plus peuplé de l'île après la forteresse de Louisbourg. Niganiche est cependant incendiée en 1745 par les Anglais lors de la première prise de Louisbourg.

### **Ile Anticosti**

Jacques Cartier fut le premier Européen à mentionner l'île lors de son voyage en 1534. Puis, le 15 août 1535 contournant à nouveau l'île, il la nomma, en l'honneur de la fête du jour, Assomption<sup>17,18</sup>. En 1680, les premiers colons arrivent et la seigneurie de l'archipel Mingan et l'île est offerte à Louis Jolliet par Louis XIV en récompense de son exploration du Mississippi et de sa découverte de la région des Grands Lacs. De la taille du quart de la Belgique, c'est la plus grande île à avoir été possédée par un particulier.

À la mort de Louis Jolliet, l'île est léguée à ses trois enfants qui s'en départent à la suite d'un long procès.

Après la conquête britannique, l'île est annexée en 1763 à la colonie de Terre-Neuve puis à la province de Québec en 1774.

En 1895, l'île est vendue pour la somme de 125 000 dollars au riche chocolatier français Henri Menier qui en fait une réserve de chasse et de pêche personnelle. La jugeant peu rentable, il la

revend en 1926 à une firme forestière canadienne. En 1974, l'île est rachetée par le gouvernement du Québec pour environ 25 millions \$

### **Ile d'Orléans**

Ile du fleuve Saint-Laurent située à environ 5 km en aval du centre-ville de la ville de Québec<sup>1</sup>. L'île a été l'un des premiers endroits à être colonisé en Nouvelle-France, C'est Jacques Cartier qui, en 1535, à la vue de cette île verdoyante, la surnomme « île de Bacchus », en raison des vignes sauvages qui y poussent. Mais bien avant l'arrivée des Européens, les Amérindiens désignaient l'île par le mot algonquin « Ouindigo » qui signifie « coin ensorcelé ». Au fil des ans, l'île cumula une série de noms différents. Son nom définitif, soit île d'Orléans, on le doit (encore) à Jacques Cartier qui, le 6 mai 1536, la rebaptisa ainsi en l'honneur du duc d'Orléans, fils du roi de France, François Ier.

Au début de la colonisation, les colons appelés à peupler l'île sont pour la plupart originaires de la Normandie et du Poitou.

L'île d'Orléans est l'un des plus anciens lieux de peuplement de la Nouvelle-France. La seigneurie de l'Île-d'Orléans fut concédée à Jacques Castillon par la compagnie de la Nouvelle-France en 1636 et Sainte-Famille fut fondée en 1661 sous l'administration du gouvernement de Québec<sup>16,17</sup>. On trouve d'ailleurs sur l'île de nombreuses fermes ainsi qu'une importante concentration de maisons de pierres datant du régime français. Plus de 600 bâtiments sont reconnus par le gouvernement du Québec, comme ayant une grande valeur patrimoniale, dont la plus ancienne église rurale de la Nouvelle-France (Saint-Pierre).

Le recensement de 1685 dénombra 1 205 insulaires et 917 têtes de bétail.

En 1759, l'île, après avoir été complètement évacuée de ses habitants avant l'arrivée de la flotte de la Royal Navy, sera occupée par les Anglais, mais il ne persiste aujourd'hui que peu de traces de leur passage. L'île est quand même ravagée par les troupes britanniques. Lors de la mise à sac de l'île par les troupes de James Wolfe, à l'été 1759, seulement quelques habitations sont épargnées, parmi lesquelles le manoir Mauvide-Genest et la maison Drouin. L'église de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et le presbytère ont servi d'hôpital militaire et de quartier général à l'armée britannique de James Wolfe.

### **Iles de la Madeleine**

Archipel situé au centre du golfe du Saint-Laurent, composé d'une douzaine d'îles, dont six sont reliées par des bancs de sable ; elles ont été colonisées de façon permanente à partir de 1765

Les îles de l'archipel sont principalement reliées par quatre longues dunes et deux ponts :

-**L'île du Havre Aubert,**

-L'île de la Grande Entrée,

-L'île du Havre aux Maisons,

-L'île du Cap aux Meules,

-L'île aux Loups (où se trouve la localité de Pointe-aux-Loups),

-La Grosse Île et

-La Pointe de l'Est, dite aussi l'île de l'Est.

L'archipel comprend aussi, détachés du groupe principal :

-L'île d'Entrée,

-**L'île Brion,**

-Les Rochers aux Oiseaux,

-L'île du Corps-Mort

L'explorateur français Jacques Cartier offre la première description des îles. Le 25 juin 1534, il atteint les rochers aux Oiseaux (qu'il nomme « Isle aux Margeaux »). Il explore l'île Brion, nommée en l'honneur de son protecteur Philippe Chabot de Brion. Il longe ensuite le littoral ouest de l'archipel sans réaliser son caractère insulaire. Lors de son deuxième voyage au Canada en 1536, il baptise les îles du nom d'Araynes. Le terme, provenant du mot latin arena signifiant sable, fait référence aux bancs de sable reliant les îles entre elles. Les premiers pêcheurs européens font leur apparition dans la deuxième moitié du siècle.

Les années 1590 sont une décennie marquante puisque plusieurs pêcheurs bretons, basques, anglais et micmacs se côtoient et fréquentent maintenant les îles. En mai 1591, l'armateur français La Court de Pré-Ravillon et de Granpré, un malouin comme Cartier, mène une expédition dans les îles à bord du Bonaventure. Il en fait une description détaillée. À cette époque, les pêcheurs nomment l'archipel « Raméa », en raison de son aspect ramifié. Le nom évoluera en îles « Ramées ». Toutefois, en 1593, dans le récit du Marigold, un navire anglais, c'est le nom micmac Menquit qui est mentionné. Le 20 juin 1597, une première bataille entre Français et Anglais en Amérique du Nord se déroule dans le havre d'Halabolina, celle-ci oppose les Anglais du navire Hopewell, mené par Charles Leigh, à 300 Basques et Bretons ainsi que 300 de leurs alliés Micmacs. Sur sa carte de 1632, l'explorateur Samuel de Champlain nomme l'île du Havre Aubert du nom de la « Magdelène », sans donner d'explications sur ce choix.

Sous le Régime français, la juridiction de la France sur l'archipel n'est pas contestée. En 1653, le marchand Nicolas Denys obtient de la Compagnie de la Nouvelle-France les droits sur toute la côte et les îles du golfe du Saint-Laurent pour la somme de 15 000 livres. Vers 1660, il autorise un entrepreneur à faire hiverner des hommes sur les îles.

François Doublet lui succède comme propriétaire le 19 janvier 1663. Il obtient du roi de renommer l'archipel en l'honneur de sa femme Madeleine Fontaine. À son arrivée à la mi-mai, son expédition découvre une vingtaine de Basques dans une maison. Des logements et un magasin sont construits durant l'été afin de faire hiverner des hommes pour chasser le phoque et récolter leurs huiles. Rentré en France pour l'hiver, il découvre l'archipel déserté à son retour en 1664.

Richard Denys, fils du premier propriétaire, recouvre ses droits et envoie régulièrement des pêcheurs aux îles de la Madeleine. En 1686, la Compagnie des pêches sédentaires de l'Acadie obtient le monopole de la pêche des îles. La compagnie, dissoute en 1702, aura conçu un plan original d'hivernement impliquant des Français et des Micmacs. Entre 1706 et 1720, Joseph Juchereau de la seigneurie de Beauport fréquente les îles, toujours pour la pêche.

À la suite du traité d'Utrecht, la France réoriente ses visées en Acadie. Les îles de la Madeleine entrent dans l'aire d'influence de la colonie de l'Île-Royale. Elles occupent une nouvelle position stratégique étant à mi-chemin la nouvelle forteresse de Louisbourg et Québec. Les autorités françaises accordent aux Micmacs une protection dans leur chasse aux morses, qui permet la production d'huile négociée à Louisbourg. La hausse du commerce entre l'Acadie et le Canada pourrait être la raison de l'établissement de Canadiens de la région de Québec dans l'archipel dans les années 1730.

### **Île du Havre Aubert**

Nommée ainsi en l'honneur du navigateur français Thomas Aubert

## **Ile Brion**

L'île a été découverte par l'explorateur français Jacques Cartier en 1534, qui lui donna son nom en l'honneur de son principal bailleur de fonds, Philippe Chabot, amiral de France et seigneur de Brion. Il faut cependant attendre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'elle soit habitée. Elle est occupée durant près d'un siècle par la famille Dingwell qui y établit une conserverie. Elle sert ensuite jusqu'en 1970 de havre pour les pêcheurs du reste de l'archipel.

## **Les Canaries**

En 1402, survient l'arrivée du navigateur dieppois Jean de Béthencourt (1362-1425)... accompagné d'émigrants français. Le récit en est consigné dans *Le Canarien*. Béthencourt, avec pour objectif annoncé la christianisation des îles, parvient à s'établir à Lanzarote, puis à Fuerteventura et à El Hierro. Il est reconnu « roi des Canaries » par Henri III de Castille, sans jamais aborder les autres îles, beaucoup plus peuplées et dont les habitants seraient de farouches guerriers (au moins pour se défendre des incursions d'esclavagistes). Jean de Béthencourt est un baron normand né en 1362 en pays de Caux, à Grainville-la-Teinturière. Les tisserands de Grainville-la-Teinturière tiennent leur fortune d'un colorant issu d'un lichen (l'orseille *Rocella tinctoria*). Ce lichen est très présent sur les îles Canaries où il est utilisé depuis les temps les plus reculés pour teindre la laine d'une couleur pourpre. Jean de Béthencourt a donc alors également des visées lucratives lors de la conquête des îles Canaries. Gadifer de La Salle (1340-1415) est un compagnon de Jean de Béthencourt lors de sa première expédition de 1402.

## **Ile de la Tortue**

Île située au nord-ouest d'Hispaniola, elle constitue une commune d'Haïti.

Nommée du fait de sa forme Tortuga de mar (« Tortue de mer ») par Christophe Colomb, cette île des Antilles était un bastion pour les flibustiers et boucaniers qui écumaient les Caraïbes au XVII<sup>e</sup> siècle et a été le premier territoire de Saint-Domingue colonisé par la France. Les espagnols étaient présents dans la partie orientale de l'île et les français dans la partie occidentale.

Le XVII<sup>e</sup> siècle est l'âge d'or de la flibuste dont la Tortue devient la capitale régionale. Bertrand d'Ogeron de La Bouère en est le gouverneur dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ;

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par un déclin relatif, face à la « Grande Île » devenue française par le traité de Ryswick en 1697. L'île de la Tortue sert alors surtout de refuge pour la qualité de son climat réputé sain, et pour sa sécurité lors de la période révolutionnaire (c'est là que Leclerc décède en 1802) ;

L'île est restituée par les Français à la république d'Haïti, sous Charles X, en 1826.

## **Saint-Domingue**

La colonie française de Saint-Domingue, située sur la partie occidentale de l'île d'Hispaniola (dite encore **Haïti** au sens large), a été officiellement une possession française du 20 septembre 1697 (traité de Ryswick) au 1<sup>er</sup> janvier 1804, date de son indépendance sous le nom d'Haïti avec pour premier chef d'État Jean-Jacques Dessalines (Jacques I<sup>er</sup>, Empereur d'Haïti).

Les Français étaient cependant présents dans l'ouest d'Hispaniola dès la fin des années 1620, sous le ministère de Richelieu, notamment dans l'île de la Tortue. Jusqu'au début des années 1680, Saint-Domingue est principalement un repaire de flibustiers, venus vers 1660 de l'île de la Tortue, proche de la côte nord-ouest, ou de l'Île-à-Vache, sur la côte sud-ouest.

Entre 1680 et 1700, les gouverneurs français désarment progressivement ces flibustiers afin de développer une économie de plantation. Après le traité de Ryswick, Saint-Domingue va prendre une place de premier plan dans la production sucrière française et même mondiale

(voir Histoire de la culture des plantes sucrières), comptant en 1788 plus de 400 000 esclaves et 22 000 affranchis.

De nombreux négociants rochelais établissent des relations commerciales avec Saint-Domingue, plus que dans les autres îles. La Rochelle est un moment le premier port de la façade atlantique.

### **Saint-Christophe**

Saint-Christophe est le berceau de la colonisation des Antilles par la France et l'Angleterre, voire des Pays-Bas. Lorsque le flibustier Pierre Belain d'Esnambuc se voit dans l'obligation de se retirer à Saint-Christophe en 1625, il rencontre sur place une communauté de planteurs huguenots français qui le secourent. Ceux-ci partagent l'île avec des Anglais sous la gouverne de Thomas Warner. Un traité de partition de l'île est ratifié avant que Belain d'Esnambuc ne retourne en France afin de solliciter l'attention de la monarchie française. L'île est donc divisée en trois : les deux extrémités sont françaises alors que la section au milieu est anglaise. Pendant l'occupation binationale de l'île, les uns les autres doivent constamment passer d'un quartier à l'autre pour se déplacer puisque le milieu, montagneux et couvert d'une dense forêt tropicale est inaccessible. Afin de commercer avec les colons français et anglais qui cultivent le tabac, les Néerlandais jettent les bases d'une colonie-entrepôt sur l'île voisine de Saint-Eustache. Les Néerlandais monopoliseront ainsi le commerce des Antilles françaises jusque dans les années 1660-1670.

L'île est cédée aux britanniques lors du traité d'Utrecht de 1713.

### **La Guadeloupe**

Débarquant à la Pointe Allègre en 1635, Charles Liénard de L'Olive et Jean du Plessis d'Ossoville prennent possession de la Guadeloupe au nom de la Compagnie des îles d'Amérique, créée le 12 février 1635 par le cardinal de Richelieu afin d'élargir le champ d'intervention de la Compagnie de Saint-Christophe, dans le but d'y développer notamment la culture du tabac pour l'exporter vers la France. C'est le début de la colonisation de l'archipel.

Ces débuts sont difficiles. Une famine décime en 1635 une partie des colons, les rapports entre les Amérindiens Caraïbes, qui leur fournissaient des vivres, et les Français se tendent rapidement, dès lors que ces derniers étendent leurs terres au détriment des populations indigènes, se transformant en guerres ouvertes. En 1641, se termine la guerre entre colons et Caraïbes. Ces derniers, déjà diminués par les maladies et les massacres, sont envoyés sur l'île de la Dominique.

La dépréciation du tabac est sensible dès le début de la colonisation : quatre compagnies commerciales font faillite en tentant de coloniser les îles guadeloupéennes, en raison de la chute des cours et du coût des guerres contre les Caraïbes. La population augmente cependant rapidement et l'esclavage se développe. En 1656, les esclaves sont déjà plus de 3 000 à travailler sur l'archipel, pour une population de 15 000 personnes.

En 1664, la Guadeloupe et la Martinique passent sous l'autorité directe du roi de France, Louis XIV, qui décide alors de développer la culture de la canne à sucre. Celle-ci nécessite des investissements plus onéreux que celle du tabac, mais est beaucoup plus rentable. L'édit de mai 1664 crée la Compagnie française des Indes occidentales, qui reçoit alors pour quarante ans une concession sur l'ensemble des possessions françaises des Caraïbes sous suzeraineté royale. Des terres sont données à des officiers supérieurs qui sont encouragés à y importer des esclaves pour exploiter la canne à sucre ; cependant la population d'esclaves diminue en Guadeloupe entre 1664 et 1671 (passant de 6 323 à 4 627 personnes).

Dès 1671, le monopole de la Compagnie française des Indes occidentales est aboli pour ouvrir la concurrence à tous les ports français, dans la traite négrière, dont le développement massif, par des Français et des Anglais, fait flamber le prix des esclaves mais abaisse le coût de leur transport et satisfait les planteurs de sucre. La Guadeloupe est encore habitée par de nombreux colons blancs qui cultivent du tabac, sur des plantations nécessitant peu de capitaux.

Après 1671, le nombre de planteurs blancs diminue rapidement et en 1674, la création de la ferme du tabac entraîne leur ruine. Moins taxé, le tabac produit en Virginie par des planteurs jacobites profite de la contrebande et prend son essor.

L'augmentation rapide de la population d'esclaves correspond aussi à la création en 1673 de la Compagnie du Sénégal, ancêtre de la Compagnie de Guinée, dans le sillage de la Compagnie royale d'Afrique, fondée en 1672. Face à cette concurrence, la Compagnie française des Indes occidentales sera dissoute en 1674.

L'essor de l'esclavage en Guadeloupe est cependant moins rapide qu'à la Martinique, à qui la traite négrière réserve les esclaves les plus résistants et où Louis XIV a installé plus de nobles de rang élevé et où la population noire double entre 1673 et 1680.

Dès 1700, la population d'esclaves en Guadeloupe est remontée à 6 076 personnes, beaucoup moins qu'en Martinique. Cette différence explique aussi qu'un siècle plus tard, en 1794, Victor Hugues ait pu se rendre maître de la Guadeloupe pour le compte de la Révolution française alors que la Martinique est restée sous la domination des grands planteurs de sucre alliés aux Anglais dans le cadre du traité de Whitehall.

### **La Martinique**

La première colonie française est établie en 1635 par Pierre Belain d'Esnameuc qui prend possession de l'île au nom du roi Louis XIII . Les Kalinagos furent à leur tour décimés ou expulsés en 1658 par les colons français.

La population a ensuite été de provenances diverses. Elle est composée majoritairement d'individus d'origine africaine apportés par les traites négrières, mais elle comprend aussi des individus d'origine européenne, indienne, moyen-orientale, ainsi qu'asiatique donnant naissance à une population métissée .

La Martinique devient française en 1635 : elle est gérée par la Compagnie des îles d'Amérique, créée par Richelieu.

L'esclavage s'y développe à partir du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle afin de fournir « une main d'œuvre gratuite et servile » 30 aux planteurs de canne. L'ordonnance de mars 1685 sur les esclaves des îles de l'Amérique légalise l'esclavage dans les possessions françaises, avec la création du Code noir. Des milliers d'esclaves noirs sont amenés principalement d'Afrique de l'Ouest.

Le traité de Whitehall signé le 19 février 1793, entre les Britanniques et les colons esclavagiste, place l'île sous domination anglaise à partir de début 1794. Le décret d'abolition de l'esclavage du 4 février 1794 de la république française n'y est donc pas appliqué. L'esclavage est maintenu après restitution de l'île à la France, et reste légal jusqu'après la chute de la monarchie de Juillet en février 1848.

La II<sup>e</sup> République est proclamée le 24 février 1848. François Arago, alors ministre de la Guerre, de la Marine et des colonies, signe les décrets relatifs à l'interdiction de l'esclavage

préparés par Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'État aux colonies le 27 avril 1848 . Le premier abolit et interdit l'esclavage mais prévoit un délai d'application de deux mois à compter de sa promulgation dans la colonie. Il prévoit en outre une indemnisation des anciens propriétaires d'esclaves « ayant dû appliquer l'interdiction de l'esclavage », mais aucune indemnisation pour les esclaves libérés; 74 447 esclaves martiniquais seront ainsi « libérés » contre 425 francs par esclave (environ 1 100€ <sup>32</sup>, à confirmer) pour les planteurs .

En Martinique, l'abolition de l'esclavage entre en vigueur le 23 mai 1848 à la suite des émeutes du 22 mai (date de commémoration de l'abolition en Martinique) , donc avant la fin du délai de deux mois prévu dans le décret national d'abolition .

### **Saint-Martin**

L'île est divisée en deux parties :

-la partie française est située dans le nord de l'île, collectivité d'outre-mer depuis 2007 comptant 35 107 habitants en 2014 ;

-la partie néerlandaise située dans le sud de l'île, État autonome du royaume des Pays-Bas depuis le 10 octobre 2010, comptant 38 959 habitants en 2007

En 1644, les Espagnols démantèlent leur fort et quittent l'île, laissant là quelques Français et Néerlandais qui s'empressent de prévenir leurs gouvernements respectifs, de Saint-Christophe pour les Français et de Saint-Eustache pour les Néerlandais. Après quelques manœuvres d'intimidation, les deux parties préfèrent transiger et scinder l'île en deux zones à souverainetés distinctes tout en fixant des règles de coopération mutuelle.

Le 23 mars 1648, ladite convention de Concordia est ainsi rédigée et signée par le chevalier Robert de Lonvilliers de Poincy au nom du roi de France et le capitaine-major Martin Thomas au nom du prince d'Orange.

Cette convention n'a jamais été abrogée et est toujours en vigueur malgré de multiples incidents et dérapages au cours de ces 350 dernières années. De nos jours, de facto, son article V n'est cependant plus réellement respecté. Le tracé de la frontière actuelle date de 1817 .

Les traités de Westphalie du 24 octobre 1648 mettent fin, entre autres, aux prétentions territoriales espagnoles sur les petites Antilles.

### **Saint-Barthélemy**

En 1648, a lieu la première occupation de l'île par les Français, sur décision du commandeur Longvilliers de Poincy. De 1651 à 1656, l'île est gouvernée par les Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Elle est ensuite abandonnée jusqu'en 1659, date à laquelle elle redevient colonie française. Du fait d'un sol pauvre et d'un climat très sec, elle n'offre presque aucun potentiel économique, mais demeure cependant un enjeu stratégique dans le nord des Petites Antilles notamment par son port naturellement protégé du Carénage. Les habitants y développent surtout la pêche, l'élevage de chèvres, la récolte de sel, la culture du coton et de l'indigo.

En 1784, l'île est cédée par Louis XVI au roi Gustave III de Suède contre un droit d'entrepôt à Göteborg. Les Suédois font de Saint-Barthélemy un port franc en 1785. En hommage au roi de Suède, le principal bourg de l'île (Le Carénage) est renommé Gustavia vers 1787. Une ordonnance de « Police générale » suédoise légalise l'esclavage à Saint-Barthélemy à partir de 1787 en lieu et place du Code noir français ; l'esclavage y est définitivement aboli le 9 octobre 1847.

Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, Saint-Barthélemy n'ayant plus de ressources et ne présentant plus d'intérêt commercial, le roi de Suède et de Norvège Oscar II, après avoir proposé l'île aux États-Unis et à l'Italie, se tourne vers la France. La rétrocession est négociée en 1877 ; par un référendum local, la population se montre quasi unanime en faveur du rattachement (350 pour sur 351 votants). Moyennant le versement de 320 000 francs, Saint-Barthélemy retourne à la France et est rattachée à la Guadeloupe le 16 mars 1878.

### **Sainte-Lucie**

Île située au sud de la Martinique

La France commença à établir une réelle colonie et signa un traité avec les Kalinago en 1660. Néanmoins, l'île fut tout au long des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles principalement disputée entre la France et le Royaume-Uni, lequel en obtient le contrôle complet en 1814, avec le traité de Paris. Un gouvernement représentatif local est mis en place en 1924. Le pays devient indépendant le 22 février 1979, en tant que royaume du Commonwealth.

Sa capitale Castries porte le nom du maréchal de camp qui commanda le corps expéditionnaire français aux Antilles en 1756

### **La Dominique**

L'île a connu une présence française jusqu'au traité de Paris de 1763. Toutefois, la France occupe de nouveau brièvement l'île à deux reprises par la suite (1778 et 1814).

En 1625, lors de la guerre de Trente Ans, les Espagnols laissent la place aux Français puis au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, Français et Anglais s'affrontent pour gouverner l'île. Deux fois leurs canonnades détruiront totalement Roseau. En 1660, Français et Anglais abandonnent l'île aux Caraïbes et la déclarent zone neutre ; pour mettre fin aux conflits, un traité de paix est signé entre les Français, les Anglais et les Caraïbes.

Déjà installés à la Martinique et à la Guadeloupe, les Français s'implantent petit à petit à la Dominique en y introduisant la culture du café. Ils importent des esclaves africains pour résoudre le problème de main-d'œuvre. Mais les Britanniques s'approprient l'île en 1759. À l'issue de la guerre de Sept Ans, par le traité de Paris de 1763, la France cède la Dominique à la Grande-Bretagne. Par la suite, les Français rompent le traité et s'emparent par deux fois de la Dominique. En 1778, c'est sous le commandement du marquis François Claude de Bouillé que les Français reçoivent la capitulation du gouverneur William Stuart. En 1814, après avoir incendié Roseau, les Français décident de quitter l'île en échange d'une indemnité, et cette dernière redevient britannique.

### **Domaine français de Sainte Hélène**

#### **Îles Malouines**

L'archipel est composé de deux îles principales, la Grande Malouine et la Malouine orientale, séparées par un large chenal, le détroit des Malouines, ainsi que de plus de 750 îles et îlots. Elles sont colonisées en 1764 sous la direction du français Louis-Antoine de Bougainville, mais passent quelques années plus tard (1767) sous souveraineté espagnole. Elles font ensuite l'objet de revendications territoriales de l'Espagne et du Royaume-Uni, ce qui conduit à une crise diplomatique, la crise des Malouines de 1770, conclue par un compromis entre les deux États. Après son indépendance de l'Espagne en 1816, l'Argentine se proclame héritière de la souveraineté espagnole sur les îles Malouines, situées au large de ses côtes.

Le Royaume-Uni contrôle cependant l'archipel à partir de 1833, et y installe progressivement des colons d'origine britannique. Il maintient sa domination sur les îles pendant la Première Guerre mondiale, en remportant la bataille des Falklands contre la marine impériale allemande. L'Argentine conteste la souveraineté britannique sur les îles Malouines, et tente d'en prendre le contrôle par les armes en 1982 : c'est la guerre des Malouines, dont le Royaume-Uni sort vainqueur. Le gouvernement argentin maintient ses revendications territoriales sur l'archipel et les réaffirma de nouveau avec la déclaration d'Ushuaïa. Un référendum d'auto-détermination a lieu en mars 2013 pour permettre aux habitants de choisir leur statut, une consultation par laquelle ceux-ci choisissent à 98,8 % de conserver le statut de territoire britannique d'outre-mer, mais ce référendum n'est pas reconnu par les autorités argentines, qui le jugent illégitime<sup>12</sup>. En 2015, le gouvernement de Cristina Kirchner dénonce auprès de l'Organisation des Nations unies la politique du renforcement du dispositif militaire britannique, qui vise à « moderniser le dispositif de défense » selon le ministre britannique de la Défense Michael Fallon.

### **Ile Bouvet**

L'Île Bouvet fut découverte, le 1er janvier 1739, par Jean-Baptiste Bouvet de Lozier, commandant de l'expédition australe menée, au nom de Louis XV, par les frégates L'Aigle et Marie. Ne sachant pas s'il s'agissait d'une île ou de l'extrémité septentrionale d'un hypothétique continent antarctique, Bouvet baptisa cette terre cap de la Circoncision, du nom de la fête religieuse du jour de la découverte.

En 1927, Bouvet devint une île norvégienne.

## **Dans l'Océan Pacifique**

### **Polynésie**

Composée de cinq archipels regroupant 118 îles dont 76 sont habitées : l'archipel de la Société avec les **îles du Vent** et les **îles Sous-le-Vent**, l'**archipel des Tuamotu**, l'**archipel des Gambier**, l'**archipel des Australes** et les **îles Marquises**.

Au début du XIXe siècle, les îles sont converties au protestantisme, sous l'égide de la dynastie des Pomaré régnant sur le royaume de Tahiti (1790-1880), tandis que des missions catholiques françaises s'implantent aux Gambier et aux Marquises dès les années 1830.

Les années 1840 sont marquées par le début de l'implantation coloniale française, d'abord aux Marquises puis à Tahiti, où, au terme de la guerre franco-tahitienne (1844-1847) la reine Pomare IV doit finalement accepter le protectorat français établi en 1843. En 1880, le roi Pomare V accepte de céder son royaume de Tahiti à la France.

La cession à la République française du royaume tahitien est ratifiée par la loi du 30 décembre 1880 qui donne la nationalité française de plein droit à tous les sujets du roi Pomare. Avec la citoyenneté française, les habitants ont le droit de vote, ce qui était rarement le cas pour les indigènes des autres colonies françaises, simples sujets français.

En 1881, Tahiti prend le nom de colonie des Établissements français de l'Océanie (EFO) et le commandant est remplacé par un gouverneur désormais assisté du directeur de l'intérieur (ex-directeur des affaires indigènes), du chef du service judiciaire et du conseil d'administration. A partir de cette date, les gouverneurs ne sont plus des officiers, ce sont des hauts fonctionnaires civils. Les îles encore indépendantes sont intégrées aux EFO de 1887 à 1901, notamment : les Tuamotu, **Rapa** et les îles Gambier en 1882, puis les îles Sous-le-Vent en 1898.

### **Les Iles Australes**

Groupe de cinq îles hautes principales, et de deux groupes de quatre îles ou îlots, situé dans la partie la plus méridionale de la Polynésie française :

- Tubuai, 45 km<sup>2</sup>, centre administratif des Australes
- Rurutu, 36 km<sup>2</sup>
- Rimatara, 8 km<sup>2</sup>
- Raivavae, 16 km<sup>2</sup>
- Rapa, 40 km<sup>2</sup>, parfois appelée « Rapa Iti » pour la distinguer de « Rapa Nui », l'île de Pâques.
- l'atoll des îles Maria, 1,3 km<sup>2</sup>
- Marotiri ou îlots de Bass, 0,04 km<sup>2</sup>

Dès 1842, Tubuai et Raivavae passent sous protectorat français. En effet, elles sont dans la sphère d'influence de Tahiti. Ces deux îles sont annexées en 1880<sup>3</sup>. En 1867, la France établit un protectorat sur Rapa, qu'elle annexe quatorze ans plus tard en 1881 . Les dernières îles contrôlées par la France sont Rurutu et Rimatara qui sont en 1889 placées sous protectorat français ; l'annexion française de Rurutu est effective en 1900 ; celle de Rimatara en 1900 ou 1901 .

Les îles Australes forment alors l'un des cinq secteurs administratifs des Établissements français de l'Océanie (EFO).

### **Ile de Pâques**

Ile du Chili, isolée dans le Nord-Est de l'océan Pacifique sud .

Elle fut annexée en 1770, sous le nom d'isla San Carlos, par l'Espagne, qui s'en désintéressa par la suite ; en 1786, le navigateur français La Pérouse débarque pour une journée sur l'île de Pâques au cours de sa circumnavigation terrestre, effectuée sur l'ordre du roi Louis XVI. La Pérouse avait l'ordre de dessiner des cartes précises afin de contribuer, avec l'étude des peuples du Pacifique, à la formation du dauphin.

Des Français s'y installèrent par la suite, après 1864 et l'île devint possession chilienne en 1888.

### **Les Iles Marquises**

Elles sont réparties en deux groupes distincts :

-le groupe septentrional, centré autour de la grande île de Nuku Hiva, les trois plus petites îles d'Ua Pou au sud, d'Ua Huka à l'est, et de Motu Iti à l'ouest, et au nord les petites îles situées sur le même massif corallien d'Eiao, Hatutu et Motu One ;

-le groupe méridional, centré autour de l'île principale de Hiva Oa, et les plus petites îles très proches de Tahuata, Moho Tani (ou Motane) et Fatu Huku, et plus au sud l'île de Fatu Hiva et le rocher Motu Nao.

En 1842, le Français Aubert du Petit-Thouars prend possession de l'archipel, qui est intégré aux Établissements français de l'Océanie. Dès cette époque, Du Petit-Thouars, ainsi que François Guizot, envisagent de créer là un lieu accueillant les condamnés à la peine de déportation, prévue pour les crimes politiques mais pas encore appliquée à cette date.

En 1849, les premières condamnations à cette peine sont prononcées par la Haute Cour de justice de Bourges, qui condamne Armand Barbès, l'ouvrier Albert et Louis Blanc. Peu de temps après, la loi du 8 juin 1850 détermine l'île de Nuku Hiva, la plus grande de l'archipel, comme lieu de déportation. En 1852, ont lieu les premières, et uniques, déportations aux Marquises : Louis Langomazino, Alphonse Gent et Albert Ode, des opposants au coup d'État du 2 décembre 1851, sont condamnés et sont exilés avec leurs familles. Mais l'établissement de Taiohae, très isolé, est abandonné dès 1854 et transféré en Nouvelle-Calédonie.

Les îles Marquises sont incorporées au territoire d'outre-mer de la Polynésie française en 1958, après la victoire du « oui » au référendum. En 2018, les Marquises adoptent un nouveau dessin du drapeau de la communauté de communes et notamment du mataitiki.

En 2021, passage du Président de la République aux îles Marquises.

### **Nouvelle Calédonie**

Ensemble d'îles et d'archipels d'Océanie, situés en mer de Corail et dans l'océan Pacifique sud. Cet ensemble fait partie de la Mélanésie et de l'Océanie lointaine. L'île principale est la Grande Terre,

Il est probable qu'en 1788, l'expédition française conduite par La Pérouse reconnaît la côte Ouest à bord de La Boussole et de L'Astrolabe, juste avant de sombrer dans un naufrage sur le récif de Vanikoro aux Îles Salomon. En juin 1792, le contre-amiral français Antoine Bruny d'Entrecasteaux, parti en 1791 à la demande de Louis XVI pour retrouver La Pérouse, passe au large de l'île des Pins et la côte Sud de la Grande Terre, puis reconnaît en avril et mai 1793 la côte Ouest de la Grande Terre et se serait arrêté notamment aux Îles Loyauté. Néanmoins, on attribue la découverte de ces dernières à l'explorateur français Jules Dumont d'Urville en 1827 puis 1840 qui fut le premier à les situer précisément sur une carte.

La France de Napoléon III cherche une terre nouvelle, libre de toute occupation européenne, pour y fonder une colonie pénitentiaire. Par ailleurs, la France souhaite renforcer sa présence dans le Pacifique, encore faible face aux Néerlandais et surtout Britanniques, alors que ces derniers envisagent d'annexer la Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie est finalement proclamée colonie française à Balade le 24 septembre 1853 par le contre-amiral Febvrier-Despointes.

Puis, sous le commandement du capitaine de vaisseau Louis-Marie-François Tardy de Montravel, arrivés sur le navire La Constantine, le 25 juin 1854, les militaires français fondent au sud-ouest de la Grande Terre Port-de-France pour servir de chef-lieu à la colonie<sup>19</sup>, simple garnison qui devient rapidement une petite ville et prend le nom de Nouméa le 2 juin 1866.

Le 14 janvier 1860, la Nouvelle-Calédonie devient une colonie à part entière, affranchie de la tutelle de Tahiti. Son premier gouverneur, nommé en 1862, le contre-amiral Charles Guillain, est chargé d'organiser la mise en place du bagne et donc de trouver des terres (non seulement pour garder les bagnards purgeant leur peine, mais aussi pour les terres confiées aux libérés qui ont l'obligation toutefois de doubler leur peine dans la colonie tout en étant « libres », le but étant de les pousser à s'installer définitivement). Il sera aidé dans sa tâche par Albert Louis Candelot (1840-1920), polytechnicien, promu lieutenant, qui devient chef du service topographique de 1864 à 1868, où il dresse la carte de l'île.

### **Wallis et Futuna**

Ce territoire est constitué de trois îles principales qui ne forment pas un archipel : Wallis (75,64 km<sup>2</sup>) et, à près de 230 kilomètres, Futuna (46,28 km<sup>2</sup>) et Alofi (17,78 km<sup>2</sup>)

Administrée par la France dans le cadre d'un protectorat français à partir de 1888, la population locale choisit de faire des îles un territoire d'outre-mer en 1959 à la suite d'un référendum. Ce choix est effectif en 1961. La collectivité est dotée d'un statut protecteur reconnaissant les chefferies traditionnelles et la religion catholique, ce qui en fait l'un des territoires ultramarins les plus originaux au sein de la République française.

Louis-Antoine de Bougainville atteint Futuna le 11 mai 1768 et la surnomme « l'enfant perdu du Pacifique ».

Les deux îles sont converties au catholicisme par les pères maristes Pierre Chanel à Futuna et Pierre Bataillon à Wallis. Au XX<sup>ème</sup> siècle la population est majoritairement de confession catholique.

La reine Amelia Tokagahahau de Wallis signe un traité de protectorat ratifié par la France le 5 avril 1887. Un an plus tard, les rois de Futuna Anise Tamole pour Sigave et Setefano Tuikalepa pour Alo demandent eux aussi leur rattachement à la France. Les souverains de Futuna et Wallis gardent toute leur autorité coutumière sur leurs sujets. Il n'y a pas à proprement parler de colonisation à Wallis-et-Futuna, le pouvoir du résident français se limitant aux affaires extérieures. Cette situation se poursuit à Futuna jusqu'en 1961, l'administration ne s'installant sur l'île qu'en 1959. Les habitants continuent à vivre comme autrefois. En 1913, un projet d'annexion par la France est présenté par le résident Brochard, mais elle n'aboutit pas. En 1922, l'annexion est jugée trop coûteuse par la France et abandonnée.

Les îles deviennent en 1961 un territoire d'outre-mer (TOM) après référendum en 1959. Le roi d'Uvea, Tomasi Kulimoetoke II (1918-2007), est signataire de cet accord. Le nouveau territoire est doté d'un statut reconnaissant les autorités coutumières (notamment les trois rois), l'importance de la religion catholique tout en intégrant les deux îles au sein de la République française, dans une configuration institutionnelle très particulière.

Après la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le territoire des îles Wallis et Futuna devient une collectivité d'outre-mer à statut particulier sans que le régime de 1961 ne change. En effet, depuis cette révision constitutionnelle, aucune loi organique n'a été adoptée faute de consensus à l'Assemblée territoriale.

Depuis 2005, la société wallisienne connaît une « crise politique profonde » à cause d'un conflit autour de la succession du Lavelua.

### **Les Iles Kermadec**

Elles doivent leur nom au capitaine de vaisseau de la marine royale française Jean-Michel Huon de Kermadec qui explora la région avec son bateau l'Espérance en 1791 à la recherche de La Pérouse, sous les ordres du contre-amiral Antoine Bruny d'Entrecasteaux.

L'archipel comprend quatre îles principales et quelques îlots dont certains ne sont visibles qu'à marée basse :

**l'île Raoul** située à 29° 15' 60" S et 177° 55' 10" O est de loin la plus grande des îles de l'archipel avec une superficie de 29,38 km<sup>2</sup> et un point culminant le pic Moumoukai à 516 mètres d'altitude, elle est entourée de nombreux petits îlots ;

**l'île Macauley** située à 30° 14' S et 178° 26' O et à 113 kilomètres au sud-sud-est de l'île Raoul est la deuxième île par la taille, une superficie de 3,06 km<sup>2</sup> et son point culminant, le mont Haszard, a une altitude de 238 mètres ;

**l'île Haszard** située à proximité de l'île Macauley ;

**l'îlot McDonald** situé à 30° 09' S et 178° 22' O, à dix kilomètres au nord de l'île Macauley, est submergé par les flots et n'est apparent qu'à marée basse ;

**l'île Curtis** située à 30° 32' 32" S et 178° 33' 39" O et à 35 kilomètres au sud-sud-est de l'île Macauley est la troisième par la taille, a une superficie de 0,59 km<sup>2</sup> et un point culminant à 130 mètres d'altitude ;

**l'île Cheeseman** est située à proximité au nord-ouest de l'île Curtis ;

**l'île de l'Espérance** située à 31° 26' S et 178° 54' O, à 80 kilomètres au sud-sud-est de l'île Curtis a un diamètre de 250 mètres, une superficie de 0,05 km<sup>2</sup> et un point culminant à 70 mètres d'altitude ;

**l'îlot L'Havre** situé à huit kilomètres à l'ouest-nord-ouest de l'île de l'Espérance, est submergé par les flots et n'est apparent qu'à marée basse. Le volcan sous-marin Havre est situé à proximité.

Ces îles font administrativement partie de la Nouvelle-Zélande depuis 1887.

### **Ile Curtis**

En 1793, une expédition scientifique française dirigée par l'amiral Antoine Bruny d'Entrecasteaux passe à portée des deux îles signalées par les britanniques. L'amiral venait de repérer une île qu'il avait baptisée Raoul en l'honneur de son quartier-maître et ayant découvert un quatrième îlot à cinquante deux milles nautiques de Curtis, il décida que les îles formaient un archipel qui fut baptisé les Kermadec, en l'honneur de son second. En 1827, Dumont d'Urville reconnaît la position de l'île lors de sa traversée entre la Nouvelle-Zélande et les Tonga.

### **Clipperton**

Seule possession française du Pacifique nord

Le premier débarquement attesté sur Clipperton intervient le 3 avril 1711. Les Français Mathieu Martin de Chassiron et Michel Dubocage, commandant respectivement les frégates la Princesse et la Découverte, y débarquent et en dressent la première carte. En souvenir de cette journée, qui est un vendredi saint, ils la baptisent « île de la Passion », en référence à la Passion du Christ.

Intéressé par sa position stratégique dans le Pacifique face à l'isthme de Panama dans la perspective d'un percement futur, Victor Édouard Le Coat de Kerveguen en prit possession au nom de la France, ce qui fut confirmé par un décret de l'empereur Napoléon III en date du 17 novembre 1858, et par publication dans divers journaux, sans qu'aucun État ne vienne contester cette possession à cette époque.

Le projet était de faire de l'île un port de relâche pour les bateaux à vapeur, la construction d'un phare sur le « Rocher » (point culminant de l'île) qui serait visible à 30 milles marins, le percement de la passe près du « Rocher ».

Les États-Unis et le Mexique disputent la possession de l'île à la France

Le 2 mars 1909, la France et le Mexique se décident à faire arbitrer leur désaccord sur la souveraineté de l'île.

Le Mexique n'ayant pu fournir de documents écrits prouvant la découverte de l'île Clipperton par l'Espagne (dont le Mexique hériterait), la souveraineté de la France est reconnue le 28 janvier 1931 par l'arbitrage de Victor-Emmanuel III, roi d'Italie (ses experts juridiques).

Cet arbitrage reconnaît en effet que le territoire était terra nullius lors de l'annexion française de 1858, et que celle-ci s'est faite dans les règles. Il considère notamment que la souveraineté française sur Clipperton était aussi effective que possible, aucune administration n'y étant nécessaire en l'absence de population. L'île Clipperton est assimilée à un objet qu'on peut s'approprier s'il n'a pas de propriétaire, à condition de l'avoir possédé un instant et d'avoir alors proclamé publiquement sa prise de possession. Dans cette optique, l'envoi d'un navire français sur place en 1858 suivi de l'annonce de l'annexion dans *The Polynesian* (en), le journal officiel du Royaume d'Hawaï, ont paru suffisants. Le fait que la France n'ait effectué aucune exploitation de l'île Clipperton et qu'elle soit à priori moins bien placée que le Mexique pour cela (vu leurs situations géographiques) n'ont pas été considérés

Jusqu'au 18 mars 1986, l'île est placée sous la juridiction de la Polynésie française.

Le Mexique reconnaît définitivement la souveraineté française sur l'île en 1959

En 1944, les États-Unis occupent l'île d'autorité. Ils ouvrent une passe dans la couronne (qu'ils refermeront en partant) et nivellent une piste d'aviation.

À la suite d'une protestation de la France qui vient tout juste d'être libérée, protestation conduite par le ministre français des Affaires étrangères Georges Bidault, les États-Unis rétrocèdent le territoire à la France le 21 mars 1945. L'armée américaine laisse sur place de nombreuses caisses de munitions.

### **Ile de Floreana**

Située dans l'archipel des Galapagos.

Léon Uthurburu, un basque né en 1803 au village de Barcus dans les Pyrénées-Atlantiques, était parti à l'âge de 20 ans pour l'Équateur où il avait monté une affaire commerciale florissante. Il devint même vice-consul de France à Guayaquil. Parmi ses débiteurs figurait le général José de Villamil, gouverneur général de l'archipel. Celui-ci, incapable de rembourser ses dettes, céda à Uthurburu ses possessions de Floreana, soit les 2/5 de l'île. En 1853 Léon Uthurburu rentre définitivement en France. En 1860 José de Villamil, vieillissant et voulant régler les questions de succession avec ses enfants, écrit à Uthurburu pour lui proposer de lui racheter ces fameux 2/5 de l'île Floreana. Uthurburu négocie le prix de vente de ces terres. Les deux parties sont d'accord. Mais José de Villamil doit s'expatrier au Pérou en raison de problèmes politiques internes, ce qui retarde la revente effective du bien. Et sur ces entre-faits Léon Uthurburu meurt le 8 novembre 1860, léguant tous ses biens au bureau de bienfaisance du village de Barcus. Malgré ses efforts, la commune n'en prit jamais possession. Elle continue cependant aujourd'hui à en revendiquer l'appartenance.

### **Chesterfield**

L'archipel est composé : de l'île Renard au nord-est, des récifs Bampton, au nord, de la Caye Skeleton, à l'est, des îles Chesterfield au centre, des îlots Avon, de l'île Longue, des îlots des Martins, Veys et du Passage, du nord-est au sud-ouest, des îlots du Mouillage, dont les îlots du Noret, Desmazures, Sainte Germaine de Pibrac et du Suet1, du nord au sud, des islets Anchoage, de l'îlot Loop (ou Loup), où est installée une station automatique de Météo-France, sous l'indicatif 98818202 (WMO 91574) au sud, des récifs de Bellone, à 164 kilomètres plus au sud.

Fréquenté uniquement par des baleiniers, l'archipel devient, sous l'impulsion du gouverneur Jean-Baptiste Olry, français le samedi 15 juin 1878 - lors de sa prise de possession par le lieutenant de vaisseau Louis Adolphe Guyon, commandant la Seudre - dans le but d'y exploiter le guano.

La nouvelle de la prise de possession se répandant à travers la mer de Corail, le gouverneur britannique de la Nouvelle-Galles du Sud, Hercules Robinson, signifie au gouverneur Olry que les îles Bampton et Chesterfield ont été découvertes par le commandant Boyd en 1793. Il ajoute qu'en 1860, le capitaine Joseph Denman s'était rendu, avec le Herald, sur les îles afin d'en analyser l'intérêt, sans pour autant en prendre possession. Le gouvernement anglais était même allé jusqu'à concéder une exploitation de guano pour 7 ans à une maison australienne. Néanmoins, la volonté britannique n'ayant pas été formalisée, la souveraineté française est finalement admise.

Les lignes de base droites et les lignes de fermeture des baies définissant les eaux territoriales françaises adjacentes à la Nouvelle-Calédonie sont définies pour les îles Chesterfield dans le décret du 3 mai 2002.

### **Hunter et Matthew**

La France n'annexa officiellement l'île Hunter qu'en 1929 et, avec elle, l'île Matthew distante de 74 km à l'ouest, mais en 1965 le Royaume-Uni occupa les deux îles, les déclarant rattachées aux Nouvelles-Hébrides (actuel Vanuatu) avant qu'elles soient réoccupées par la France en 1975. En 1980, le Vanuatu, nouvel État indépendant, déclara sa souveraineté sur les deux îles, souveraineté non reconnue par la France à laquelle elles sont rattachées de facto par l'intermédiaire de la Nouvelle-Calédonie.

L'écrivain Philippe Godard éveilla l'opinion publique dans le but de conserver la territorialité de ces îles ; à la méthode ancienne, il avait enfoui une déclaration sur parchemin dans une bouteille.

La Marine nationale française – ainsi que des missions scientifiques – visite régulièrement l'île, les accès à terre s'effectuant uniquement par hélicoptère (exceptionnellement par moto-marine) de l'armée de l'air de type Puma. En juin 2015, la frégate Vendémiaire a hélicoptéré des soldats pour réaffirmer la souveraineté française sur l'île.

Par contre, plus à l'est de ces îles, la France perd par passivité les récifs Conway qui seront annexés par les Fidji et rebaptisés Theva-I-Ra.

## Dans l'Océan Indien

### Madagascar

Jean Laborde est nommé premier consul de France à Madagascar le 12 avril 1862, sous le Second Empire, c'est-à-dire avant la colonisation à proprement parler. Il est le précepteur du futur roi Radama II, mais aussi le confident des missionnaires, l'initiateur de l'industrie malgache et l'amant de la reine Ranaivalona Ire.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec le partage de l'Afrique entre les empires coloniaux européens à la conférence de Berlin (1884-1885), sonne le glas de l'expansion et de l'indépendance du Royaume de Madagascar. Les politiciens malgaches jouaient jusqu'alors sur les rivalités des puissances coloniales pour conserver leur souveraineté. Le traité de Berlin attribue l'île à la France (position stratégique face aux Anglais, dans l'océan Indien). La France signe alors un traité avec le Royaume de Madagascar qui repose sur l'ambiguïté de la langue malgache et qui ne donne théoriquement aucun droit à la République française sur le Royaume de Madagascar. Mais, au fil des incidents diplomatiques, la France mène une politique de plus en plus intrusive, puis entreprend la conquête de l'île.

### La Conquête française

La résistance est massive, l'armée malgache parvient à repousser les premières vagues d'invasion en 1883, mais les combats décisifs suivront. Ils sont connus sous le nom de « deuxième guerre franco-malgache ».

Lorsque le gouvernement français envoie une armée de conscrits mal préparés qui progresse très lentement, les maladies font des ravages dans leurs rangs. Finalement, au premier coup de canon sur la capitale Antananarivo, la reine Ranaivalona III fait hisser le drapeau blanc. Contrairement à un récit forgé par les autorités, puis diffusé dans l'enseignement, les Malgaches sont vaincus facilement. Les ennemis principaux ne sont ni les monarques ou chefs indigènes, ni les sultans marchands d'esclaves, mais le climat et les maladies.

Quand la campagne de Madagascar se termine en 1895, l'armée française recense 13 tués et 88 blessés au cours des combats, et 4 498 morts de maladies (paludisme, dysenterie...), soit près de 30 % de pertes sur un effectif total de 14 850 hommes<sup>56</sup>.

#### Administration française

La conquête est suivie de dix ans de guerre civile larvée, due à l'insurrection des Menalamba. La « pacification » conduite par l'administration française dure plus de quinze ans, en réponse aux guérillas rurales dispersées dans le pays. Au total, la répression de cette résistance à la conquête coloniale fait entre 100 000 et 700 000 victimes malgaches, selon les sources.

Madagascar sera sous administration française du 6 août 1896 au 14 octobre 1958.

Le général Joseph Gallieni, nommé gouverneur général de Madagascar (1896-1905), contribue à pacifier l'île, non sans mesures répressives. Selon ce dernier, l'action militaire devait être accompagnée d'une aide aux peuples colonisés dans différents domaines, comme l'administration, l'économie et l'enseignement. Elle nécessitait un contact permanent avec les habitants ainsi qu'une parfaite connaissance du pays et de ses langues. Le 27 septembre 1896, l'administration française abolit l'esclavage (il s'agissait d'un esclavage inter-malgache). Trentinian, Joffre et Lyautey servirent à Madagascar sous les ordres de Gallieni.

Durant l'été 1897 a lieu le massacre d'Ambiky, cité par Aimé Césaire dans son Discours sur le colonialisme, comme un des exemples de la violence de la conquête coloniale.

Sous l'impulsion de Gallieni, de nombreuses infrastructures sont mises en place : premier chemin de fer Tananarive-Tamatave (achevé en 1903), achèvement du chemin de fer de Madagascar, développement rapide du réseau routier (1905 à 1935), Institut Pasteur, écoles. Toutes les écoles établies avant l'ère coloniale sont fermées et l'obligation pour les indigènes de parler le français est instaurée.

En 1907, pour la première fois depuis un siècle, les exportations malgaches sont supérieures aux importations : les planteurs et l'administration coloniale s'enrichissent, d'immenses concessions minières et forestières sont accordées à de grosses sociétés. Les chefs indigènes loyaux envers l'administration française se voient également accorder une partie des terres et certains jeunes Malgaches vont étudier en France, contribuant à faire connaître Madagascar. Le travail forcé est instauré en faveur des compagnies françaises et les paysans se voient incités, à travers l'impôt, à se salarier (notamment dans les concessions coloniales) au détriment des petites exploitations individuelles.

Madagascar est avec 46 000 hommes l'une des colonies françaises à mobiliser le plus de soldats par rapport à sa population durant la Première Guerre mondiale .

La période coloniale est toutefois accompagnée de mouvements de lutte pour l'indépendance : les Menalamba, les Vy Vato Sakelika, le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM). En 1927, d'importantes manifestations sont organisées à Antananarivo, notamment à l'initiative du militant communiste François Vittori, emprisonné à la suite de cette action. Les années 1930 voient le mouvement anti-colonial malgache gagner encore en dynamisme. Le syndicalisme malgache commence à apparaître dans la clandestinité et le Parti communiste de la région de Madagascar se constitue. Mais dès 1939, toutes les organisations sont dissoutes par l'administration de la colonie, qui opte pour le régime de Vichy. Le MDRM est lui accusé par le régime colonial d'être à l'origine de l'insurrection de 1947 et sera poursuivi par de violentes répressions.

La répression menée contre la résistance des malgaches à la colonisation aurait fait entre 1897 et 1947 plus de cent mille morts pour une population de trois millions d'habitants à l'époque.

### La Seconde Guerre mondiale

Pendant la Seconde Guerre mondiale, un projet nazi est resté dans les cartons : c'est le « Plan Madagascar » visant à déporter quatre millions de Juifs d'Allemagne, de ses pays alliés et de ses territoires conquis, à Madagascar, alors colonie française du régime de Vichy.

À partir de mai 1942, craignant que le gouvernement de Philippe Pétain n'ouvre les ports malgaches aux sous-marins allemands ou à la marine impériale japonaise, l'Empire britannique mène l'opération Ironclad et prend progressivement possession des points stratégiques de l'île. Lorsque les Français libres arrivent en janvier 1943, le contrôle de ces points devient l'objet de tensions entre le général de Gaulle et le gouvernement britannique.

### L'Après-guerre

Le retour des combattants malgaches enrôlés durant la Seconde Guerre mondiale, les discriminations du régime de l'indigénat et les conditions de vie misérables des autochtones favorisent le militantisme des mouvements anti-colonialistes aspirant à l'indépendance et créent les conditions d'une insurrection.

L'insurrection malgache débute en mars 1947, entraînant une répression sanglante par l'armée française, qui fait plusieurs dizaines de milliers de morts, les chiffres oscillant, selon les sources, entre une dizaine de milliers et 89 000 d'après Jacques Tronchon<sup>63</sup>. La répression s'accompagne d'exécutions sommaires, de tortures, de regroupements forcés et d'incendies de villages. L'armée française expérimente la « guerre psychologique » : des suspects sont jetés, vivants, depuis des avions afin de terroriser les villageois dans les régions d'opération.

Territoire d'outre-mer de 1946 à 1958, Madagascar obtient un premier niveau d'autonomie le 10 octobre 1958, en tant que République autonome malgache au sein de la Communauté. Le 14 octobre, Philibert Tsiranana devient président du Conseil de gouvernement avant d'être élu premier président de la République le 1er mai 1959.

### Les Comores

L'archipel des Comores est un ensemble d'îles de l'océan Indien, situées dans le nord du canal du Mozambique, au sud-est de l'Afrique, entre le littoral nord mozambicain et à la pointe nord de Madagascar.

Il est constitué principalement de quatre îles : Grande Comore ; Anjouan ; Mohéli ; et Mayotte (région administrative et département français)

Les trois premières forment l'union des Comores, pays indépendant, tandis que l'île de Mayotte (composé des îles Grande-Terre et Petite-Terre), île la plus au sud-est et les quelques îles environnantes sont un département français.

Selon les sources, l'**îlot du banc du Geysier** et les **îles Glorieuses** peuvent ou non être rattachées à l'archipel.

Un contentieux existe entre la France et l'union des Comores depuis l'indépendance de cette dernière en 1975, la population de Mayotte avait lors du référendum d'autodétermination décidé de rester française.

### Mayotte

Archipel constitué de deux îles principales, **Grande-Terre** et **Petite-Terre**, et de plusieurs autres petites îles dont **Mtsamboro**, **Mbouzi** et **Bandrélé**.

Le 25 avril 1841, sous le règne de Louis-Philippe Ier, le royaume de France achète Mayotte au sultan Andriantsoly, qui est menacé par les royaumes voisins et préfère voir les deux îles rattachées à la France.

En 1848, l'île intègre la République française. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Mayotte est utilisée comme base pour l'expansion coloniale dans la région, et en 1886, la France établit un protectorat sur le reste de l'archipel des Comores, composé de la Grande Comore, Mohéli et Anjouan qui se retrouvent placées sous la direction du gouverneur de Mayotte. En 1958, l'administration quitte Dzaoudzi (à Mayotte) pour Moroni (en Grande Comore), ce qui provoque le mécontentement des Mahorais. Le Congrès des notables se réunit et réclame la départementalisation.

Dans les années 1960 et 1970, Zéna M'Déré et le mouvement des chatouilleuses militent pour le rattachement définitif de Mayotte à la République française. En 1974, la France organise, sur l'ensemble de l'archipel des Comores, un référendum pour décider d'une éventuelle indépendance, mais les Mahorais ne votent qu'à 36,78 % pour l'indépendance. Un second référendum est organisé uniquement à Mayotte en 1976, qui confirme ce choix de la population<sup>8</sup>. À la suite du référendum local de 2009, Mayotte est devenue département et région d'outre-mer (DROM) à assemblée délibérante unique : le conseil départemental exerce également les compétences d'un conseil régional en 2011. En 2014, Mayotte change également de statut au niveau européen, devenant une région ultrapériphérique, et fait depuis partie de l'Union européenne. Néanmoins certains[évasif] politiciens de l'union des Comores revendiquent toujours[non neutre] la souveraineté sur Mayotte.

### Les Îles Eparses

On distingue généralement cinq entités au sein de cet ensemble éclaté : les îles **Europa**, **Bassas da India** et **Juan de Nova** d'une part, situées dans le canal du Mozambique ; les **îles Glorieuses** et **Tromelin** d'autre part, situées respectivement au nord et à l'est de Madagascar.

### Île Juan de Nova

En l'absence de présence étrangère permanente, l'empire colonial français rattache l'île ainsi que celle d'**Europa** et de **Bassas da India** par la loi du 6 août 1896 avant d'être officiellement sous souveraineté française par la mise en place du pavillon à la suite de l'acte du 31 décembre 1897.

### Les Îles Glorieuses

Composées de deux îles sablonneuses entourées par une barrière de corail d'où émergent aussi plusieurs récifs coralliens.

Lors d'une mission lancée en 1750 et visant à améliorer la cartographie de la route des Indes, Luc du Guilly prend le commandement du vaisseau Le Glorieux, un bateau de 528 tonneaux et 16 canons construits à Saint-Malo en 1749. En novembre 1751, du Guilly note «la découverte [...] des isles Glorieuses ainsi nommés par nous».

En 1819, la goélette le **Lys** s'échoue de nuit sur la plus petite des îles de l'archipel, appelée alors **Petite Glorieuse**. Le navire s'échappe du récif ; son capitaine rebaptise l'îlot : **île du Lys** et les affleurements entre les 2 îles, **les Roches Vertes**.

Administration coloniale

Le Réunionnais Hippolyte Caltaux résidant aux Seychelles et commerçant avec Madagascar demanda en 1878 une concession au ministère français des Colonies qui lui fut accordée « à ses risques et périls ». Hippolyte Caltaux exploita pleinement les îles Glorieuses : la cocoteraie plantée à partir de 1885 avec l'aide de Seychellois s'étendit, jusqu'à ce que la France ne se décidât à reconnaître sa souveraineté sur ces îles, tout en laissant la concession de la cocoteraie de Caltaux. Cette prise de possession fut le fait du capitaine de vaisseau Richard, commandant du navire Primauguet, le 23 août 1892. Rattachées administrativement à la colonie de Mayotte et dépendances trois ans plus tard, elles furent ensuite administrées depuis la colonie de Madagascar et dépendances à partir de 1912 comme l'ensemble de l'archipel des Comores.

En 1921, le commandant Lebegue qui visitait l'archipel rapporta qu'il existait « un petit village avec 17 habitants métis tous seychellois. L'île manque d'eau... La société a planté 6 000 cocotiers environ. La production de coprah est de 36 tonnes par an. On y cultive le maïs. La récolte est de 60 tonnes par an. Une goélette de la société fait la navette 2 à 3 fois par an entre l'archipel et Madagascar. Sur l'île du Lys, on trouve un dépôt de charbon, un tas de guano et un troupeau de chèvres de 200 têtes environ ».

Après une période d'inactivité de 1939 à 1945, l'exploitation de la cocoteraie reprit lorsqu'un Seychellois, Jules Sauzier, s'installa dans l'archipel avec sa femme et ses filles. Lorsque son frère lui succéda en 1952, les 80 tonnes annuelles de coprah furent produites par 22 Malgaches entretenant 15 000 cocotiers. L'exploitation devait être abandonnée en 1958 avec la fin de la concession.

En 1955 fut construite sur l'île Grande Glorieuse une station météorologique provisoire qui fonctionna à partir de 1959, remplacée l'année suivante par une station permanente qui fut finalement automatisée. Cette station était utilisée pour la prévision cyclonique du nord du canal du Mozambique, ce qui profitait à l'archipel des Comores et au nord de Madagascar, à la navigation maritime régionale et à la navigation aérienne sur les lignes Madagascar-Djibouti et Maurice-Kenya.

**L'île Tromelin**, petite et plane, à l'écart des routes de navigation, n'est découverte qu'en août 1722 par le navire français de la Compagnie française des Indes orientales, la Diane, commandé par Jean Marie Briand de la Feuillée et elle est baptisée « Île des Sables » à cause des plages de sable blanc qui l'entourent complètement.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'île de Sable est rebaptisée du nom de Tromelin, en 1825 sur un relevé hydrographique anglais mais seulement vers 1885 chez les francophones.

Voir la tragédie des naufragés de Tromelin en 1761-1776  
Et le naufrage de l'Atieth Rahamon en 1867

### **Les Iles Mascareignes**

Archipel de l'océan Indien formé de trois îles principales, **La Réunion** (France), **l'île Maurice** et **Rodrigues** (Maurice). **L'archipel d'Agaléga** et les **écueils des Cargados Carajos** (Saint-Brandon) qui appartiennent à Maurice, sont parfois rattachés aux Mascareignes.

Voir le **Paracel de Saint-Brandon**, dans la mer d'Inde

Le 25 juin 1638, la France prend possession de l'archipel avant que les Britanniques ne fassent de même le 29 juin 1642. Ils débarquent alors en rade de Saint-Paul à La Réunion. En 1735, le Français Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais devient le premier gouverneur général

des Mascareignes. En 1764, la Compagnie française des Indes orientales fait faillite et l'archipel est racheté par Louis XV en 1766.

François Julien du Dresnay des Roches est nommé le 1er septembre 1768 « gouverneur général des Isles de France et de Bourbon ». Il écrit : « On compte à l'Isle de France 19 000 à 20 000 Noirs seulement employés à la culture des terres. Il en faudrait 20 000 de plus. » Il indique aussi que la préférence des colons va aux Noirs de Guinée ou du Mozambique, ceux de Madagascar étant jugés « mous, paresseux, inaptes et sujets à aller marron ».

### **La Réunion**

Les Français y ont ensuite débarqué pour en prendre possession au nom du roi en 1642 et l'ont baptisée île Bourbon, du nom de la famille royale. En 1646, douze mutins chassés de Madagascar sont abandonnés à La Réunion.

C'est en 1665 qu'arrivent les vingt premiers colons de l'île de Bourbon. Cinq navires composaient l'escadre commandée par M. Véron : L'Aigle blanc, La Vierge, le Bon port, Le Saint-Paul et Le Taureau. Le navire amiral battait pavillon de la Compagnie des Indes orientales.

À partir de 1715, l'île connaît un important essor économique avec le développement de la culture et de l'exportation du café

Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais est gouverneur de l'île de 1735 à 1745

### **Île Maurice**

Autrefois appelée l'isle de France (1717-1814) colonisée par des Français de 1715 à 1810.

Vinrent ensuite des Britanniques qui l'occupèrent par la force, avant que cette possession ne leur soit confirmée par le traité de Paris de 1814

### **Île Rodrigue**

L'installation des premiers occupants fut marquée au 18<sup>ème</sup> s par la colonisation de l'île Maurice (Isle-de-France) et l'île de La Réunion (île Bourbon) par la Compagnie française des Indes orientales. À la suite de la prise de possession de Rodrigues par les Français en 1725, un détachement de soldats y fut stationné. Son commandant s'installa à Port Mathurin. L'île Rodrigues fut ensuite exclusivement administrée depuis l'Île-de-France. Une poignée de colons français, d'Indiens ainsi que d'esclaves africains et malgaches s'y installèrent.

En 1809, lors des guerres napoléoniennes, la flotte britannique y débarqua ses soldats en vue de la prise d'assaut de l'île Maurice. La conquête de cette dernière par les Britanniques entraîna Rodrigues sous leur administration.

**Les îles du Prince-Édouard** (en anglais : Prince Edward Islands) ou encore l'archipel du Prince-Édouard (anciennement les « îles Froides») sont situées à environ 1 730 km au sud-sud-est des côtes sud-africaines (aux environs de Port Alfred, province Cap-Oriental), dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, dans la zone dite des quarantièmes rugissants.

L'archipel est composé de deux îles volcaniques distantes de 22 km :

-l'île **Marion** (nommée ainsi en l'honneur de Marion du Fresne), 298 km<sup>2</sup> ;

-l'île du **Prince-Édouard**, 47 km<sup>2</sup>.

Elles sont déjà aperçues en 1663, mais redécouverte le 13 janvier 1772, par la frégate française le Mascarin, commandée par Marc Joseph Marion du Fresne. Marion donne le nom de Terre de l'Espérance à l'île Marion qu'il pense être la pointe d'un vaste continent austral, et celui d'Île de la Caverne à celle du Prince-Édouard. Le Mascarin poursuit sa route vers l'est, découvrant et prenant possession des îles Crozet. Le second, Julien Crozet, rencontra sur le voyage du retour,

le capitaine James Cook au Cap et lui parla de l'archipel. Ce dernier décida d'aller voir les îles qu'il renomma Iles du Prince-Édouard en l'honneur du 4e fils du roi George III, le prince Édouard-Auguste de Kent (1767-1820). Comme les autres navigateurs avant lui, il ne put y aborder.

Des chasseurs de phoques sont les premiers à débarquer sur les îles en 1799.

### **Les îles Kerguelen**

Parfois surnommées « îles de la Désolation »

Inhabité, l'archipel est découvert dans le sud de l'océan Indien le 12 février 1772 par le navigateur français Yves Joseph de Kerguelen de Trémarec, sur la flûte La Fortune, qui l'aborde par le nord-ouest, puis se rapproche des îles de la Fortune (qui seront les premières terres approchées<sup>22</sup>), mais ne peut accoster sur les terres principales en raison du mauvais temps. Il croit voir le continent austral et lui donne le nom de « France australe<sup>5</sup> ». Le second de Kerguelen, Louis Aleno de Saint-Aloüarn, à bord de la gabare le Gros Ventre peut se rapprocher quarante lieues plus au sud dans l'anse du Lion-Marin. Il fait débarquer un officier pour la prise de possession du territoire au nom du roi de France le 13 février par l'enseigne de vaisseau Charles du Boisgüehemeuc qui débarque sur la future plage de la Possession<sup>23</sup>.

Rentré en France, en quittant sans l'avertir le Gros Ventre, Kerguelen fait miroiter à Louis XV la possibilité qu'il s'agisse d'un nouveau continent austral, afin d'organiser une seconde expédition.

De retour dans l'archipel en décembre 1773, il entre dans la baie de l'Oiseau et envoie le 6 janvier 1774 son lieutenant Henri Pascal de Rochegude à terre y laisser un message dans une bouteille placée en évidence sur un rocher au fond de l'anse. La bouteille contient un document attestant la prise de possession au nom de la couronne française et les deux passages de navires français :

L'archipel n'est cependant pas habité à cette époque de manière permanente par des Français, ce qui laissait courir le risque d'une éventuelle prise de possession par un autre pays, comme l'Allemagne qui commençait à s'intéresser à l'archipel <sup>25</sup>. Le président Sadi Carnot prend alors la décision de renouveler la souveraineté de la France sur ses terres australes et envoie l'avisoire Eure en 1893, sous le commandement du capitaine de frégate Louis Édouard Paul Lieutard , réaliser une série de prises de possessions solennelles dans les terres australes françaises.

La même année, le gouvernement concède aux frères Henry et René-Émile Bossière l'exploitation de l'archipel des Kerguelen pour cinquante ans. Ils tentent d'établir un élevage de moutons, sur le principe suivi aux îles Malouines, et l'exploitation des ressources en huile animale ; ces deux entreprises périssent à l'orée du premier conflit mondial.

En 1908-1909 (à bord du J.-B.-Charcot) puis en 1913-1914 (avec la Curieuse), le navigateur-écrivain Raymond Rallier du Baty et son frère Henri explorent les rivages, les baies et les terres de l'archipel pour établir la première toponymie officielle de ces terres. Le géologue Edgar Aubert de la Rüe, assisté par son épouse Andrée, entreprend l'étude géologique et géographique de l'archipel lors de quatre campagnes (1928-1929, 1931, 1949-1950, 1952) et poursuit les travaux de dénomination.

En 1924, les îles Crozet, Saint-Paul, Amsterdam et Kerguelen sont rattachées à l'administration du gouvernement général de Madagascar, comme districts des « îles Éparses » dépendant de la province de Tamatave.

Devant les risques de voir la souveraineté de la France contestée, le gouvernement français fait adopter une loi en 1949 visant à implanter une base dans les îles .

### **Crozet**

Archipel du sud-ouest de l'océan Indien intégralement situé sur la plaque antarctique. Il constitue l'un des cinq districts des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et ne compte aucun habitant permanent.

Divisé en deux groupes distants d'environ 110 km. Le groupe occidental comprend **l'île aux Cochons**, la plus grande île du groupe et deux plus petites, les **îlots des Apôtres** et **l'île des Pingouins**. Ce groupe fut appelé **îles Froides** par Marion Dufresne qui les découvrit en 1772. Le groupe oriental comprend **l'île de la Possession** et **l'île de l'Est** de taille équivalente.

L'ensemble de l'archipel est inhabité, à l'exception d'une base scientifique, la base Alfred-Faure, sur l'île de la Possession

Ces îles sont découvertes par l'expédition de l'explorateur français Marc Joseph Marion du Fresne, qui fit débarquer son second Julien Crozet sur l'île de la Possession le 24 janvier 1772. Crozet prit alors possession de l'archipel au nom du royaume de France. Sans y naviguer, le capitaine britannique James Cook décida en 1776 de nommer l'ensemble de ces îles du nom de leurs deux découvreurs îles Marion et Crozet, mais seul le nom de Crozet a été conservé, celui de Marion étant finalement donné à l'île Marion, une des îles du Prince-Édouard.

Après 1923 et l'affirmation de sa souveraineté, la France administre l'archipel Crozet comme une dépendance de Madagascar, mais il devient un district des Terres australes et antarctiques françaises en 1955. En 1938, l'archipel est classé réserve naturelle. En 1961, une première mission a lieu sur l'île de la Possession. En 1963, la base permanente est construite au-dessus du site de Port-Alfred, elle reçoit en 1969 le nom d'Alfred Faure, qui fut le chef de la première mission. Au gré des missions annuelles, la station est occupée par vingt-deux personnes l'hiver et jusqu'à plus de trente durant l'été austral. Les scientifiques y réalisent des recherches en météorologie, biologie, géologie, magnétisme terrestre et sismographie.

### **Îles Amsterdam et Saint-Paul**

Le District des Terres australes et antarctiques françaises est composé des îles Saint-Paul et Amsterdam distantes l'une de l'autre de 91 km. Ce district est situé dans le Sud de l'océan Indien à l'extrémité sud-ouest de la plaque australienne, à environ 1 325 km au nord-nord-est des îles Kerguelen. La population est d'environ vingt-cinq personnes en hiver et cinquante personnes en été.

En 1842, elles éveillent l'intérêt du Polonais Adam Mierosławski (pl), capitaine du Cygne de Granville. Le capitaine Mierosławski a passé son diplôme de capitaine au long cours sous le nom de son frère Pierre Louis Adam Mierosławski, en utilisant le passeport français de ce dernier. En 1843, Adam Mierosławski propose au gouverneur de l'île Bourbon (Réunion), le contre-amiral Bazoche, la prise de possession de ces îles désertes. En absence de navire de guerre en rade, Bazoche fait appel au trois-mâts L'Olympe, commandé par Martin Dupeyrat. Le capitaine Dupeyrat et son bateau vont ramener Adam Mierosławski sur ces îles. Le capitaine Mierosławski est mandaté par le gouverneur de Bourbon, par l'arrêté du 8 juin 1843, pour assumer le commandement de ces îles aussitôt la prise de possession au nom de la France. Entre-temps le Royaume-Uni conteste cette prise de possession. Pour éviter les problèmes et au vu de la pauvreté des deux îles, la France envoie une dépêche à l'amiral Bazoche demandant le rappel de la garnison. Mierosławski le conteste ...

En octobre 1892, le navire de guerre français le La Bourdonnais reprend possession des deux îles au nom de la France. En 1893, un autre navire, L'Eure, de retour de mission des îles Kerguelen, confirme cette prise de possession.

En 1924, les îles Saint-Paul et Amsterdam sont rattachées à Madagascar, alors colonie française. À l'indépendance de Madagascar, en 1960, les 2 îles restent françaises.

## **L'Australie**

Le 16 mars 1772, la gabare **Le Gros Ventre** sous le commandement de Louis Aleno de Saint-Aloüarn est en vue du cap Leeuwin et remonte la côte de la Nouvelle-Hollande pour atteindre le 30 la passe du Naturaliste et mouiller dans la baie des Chiens marins (Shark Bay) au nord de l'île Dirk Hartog soit à environ 700 km au nord de l'actuelle ville de Perth. **Le Gros Ventre** est le vaisseau d'accompagnement de l'expédition d'Yves de Kerguelen qui, le 12 février 1772, vient d'apercevoir les îles qui porteront son nom. Conformément aux instructions, Saint-Aloüarn, malade, fait route à l'est. Au cours du mouillage à Shark Bay, **Le Gros Ventre** perd deux de ses ancres, enterre un marin mort du scorbut, tandis que l'enseigne de Rosily dépose au pied d'un arbuste une bouteille renfermant un parchemin et deux écus à l'effigie du roi Louis XV. Ces objets sont retrouvés le 1er avril 1998, lors d'une campagne de fouilles dirigée par Myra Standbury et Philippe Godard. En 2008, une plaque commémorative salue le passage de Saint-Alouarn.

Treize ans après le mouillage de Saint-Aloüarn dans la Shark Bay, le gouvernement français de Louis XVI choisit Jean-François de La Pérouse pour diriger une expédition autour du monde visant à compléter les découvertes de James Cook dans l'océan Pacifique. Mais, après un long voyage jusqu'en Australie, il arrive à Botany Bay juste après la première flotte britannique (First Fleet) de colons. Son expédition disparaît corps et biens à Vanikoro, aux îles Salomon, en 1788.

La présence française en Australie ne débouchera sur aucune conséquence politique. La première colonisation anglaise n'interviendra qu'en 1788 ...

PS : voir [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_%C3%AEles\\_de\\_France/](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_%C3%AEles_de_France/)